



La médiation au quotidien : l'interprète-traducteur face à la diversité linguistique et culturelle des demandeurs d'asile

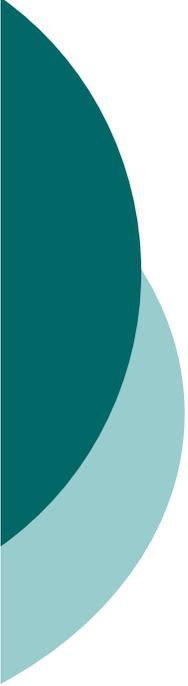
Anahit Gulsadian

Interprète communautaire

Membre de MIM

www.ngo-mim.org





« Qui suis-je ? »

- Une praticienne de la médiation: «interprète communautaire»
- Travail avec des immigrés et des réfugiés, à Lyon et à Genève
- Travail de réflexion dans le cadre de MIM (Médiateurs Internationaux Multilingues): www.ngo-mim.org



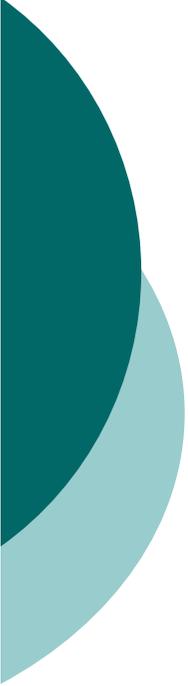
Problématique

- Qu'est-ce que la médiation linguistique et culturelle au quotidien ?
- Quels sont les rôles de l'interprète communautaire dans cette médiation ?



La médiation linguistique et culturelle au quotidien

- La « communauté » peut se fonder sur différents critères, mais elle se reflète toujours dans la langue.
- La médiation communautaire doit savoir reconnaître l'identité de chacun, l'accepter comme il est, sans pour autant l'enfermer dans son groupe ou sa communauté.
- Comment y arriver ? C'est justement le rôle et la force de l'interprète qui s'occupe de médiation.



Quelques repères

- La médiation sociale, culturelle ou linguistique, appelée également « médiation interculturelle », vise à surmonter les incompréhensions entre professionnels et usagers dans les institutions.
- En Suisse, le mot « médiateur » n'est pas utilisé de façon isolée : on trouve aussi les appellations de « médiateur culturel-interprète » ou de « interprète communautaire ».



Caractéristiques de la médiation

- Ce qui caractérise le mieux un médiateur, c'est la neutralité de son action et de ses interventions.
- MAIS la neutralité totale est souvent impossible.
- CAR les médiateurs sont engagés dans la construction de liens sociaux.
- Ils le font en s'appuyant sur leurs expériences vécues de la migration.
- Ce sont des êtres humains avant tout, qui peuvent être touchés par certains témoignages, certaines histoires.



Les rôles de l'interprète communautaire

- L'interprète analyse diverses informations qu'il reçoit à l'état brut et qu'il restitue sous une forme travaillée dans la langue visée par la médiation.
- Il rend donc possible la communication entre des interlocuteurs d'origines différentes.
- Il est engagé dans une situation de « trilogue », c'est-à-dire d'un dialogue à trois où le médiateur est partie prenante mais aussi partie effacée dans l'acte de médiation même.



Que fait l'interprète communautaire?

- Traduire, mais aussi apporter des précisions sur la situation géopolitique de telle ou telle région en conflit
- Expliquer aux demandeurs d'asile la marche à suivre pour déposer leurs dossiers
- Apporter des précisions sur différents sujets
- Atténuer un discours qui peut paraître choquant dans l'une ou l'autre des cultures
- Permettre la communication entre des personnes d'origines et de cultures différentes

Exemple d'aide assurée par le médiateur (traduction / rédaction)

Le formulaire de l'OFPRA (demande d'asile) fait 18 pages et nécessite un minimum de connaissances pour être rempli correctement, en particulier dans la partie concernant les «motifs de la demande»



Demande d'asile

Les questions de ce formulaire sont posées dans le cadre des dispositions du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile (CESEDA). Les réponses sont couvertes par la confidentialité conformément à l'article L. 722-4 du Code.

Ce formulaire doit être impérativement rempli **en français et signé**. Vous y joignez :

- 2 photos d'identité récentes, tête nue sur fond clair, format (5 cm x 4 cm),
- la photocopie de votre titre de séjour **en cours de validité** (Autorisation Provisoire de Séjour, ...),
- l'original de votre document de voyage (passeport, sauf-conduit, laissez-passer consulaire ...) en votre possession,
- vous pouvez y ajouter tous les documents originaux utiles à l'examen de votre demande.

Vous avez 21 jours pour déposer ou envoyer (cachet de la poste faisant foi) votre demande d'asile complétée à l'OFPRA à compter de la remise de l'Autorisation Provisoire de séjour.
A défaut, votre demande ne pourra pas être enregistrée (article R.723-1 du CESEDA).

Emplacement réservé à l'OFPRA

Emplacement réservé à l'étiquette code barre permettant d'identifier le dossier

Demande arrivée le : Nature de la décision Date de la décision Officier de Protection Signature et cachet du chef de service

Demande enregistrée le :

Par :



Aperçu des rôles joués par le médiateur

- *Traducteur* : Le médiateur favorise une communication fluide, claire et compréhensible.
- *Intermédiaire* : C'est lui qui mène l'entretien dans la langue de l'utilisateur.
- *Facilitateur* : On parle de « médiation-relais » parce qu'elle facilite la communication.
- *Informateur* : Il agit un peu comme un « conseiller culturel » mais au niveau des individus.
- *Négociateur* : Il négocie avec les interlocuteurs pour rapprocher deux systèmes de valeurs ou de représentations conflictuelles.



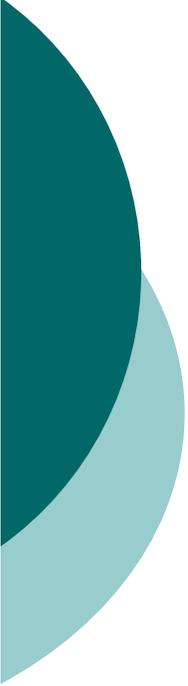
La déontologie et l'éthique du médiateur

- Le médiateur doit respecter une éthique professionnelle. Le code de déontologie qui figure dans la charte de l'Association suisse des traducteurs, terminologues et interprètes (ASTTI).
- Ces obligations sont : le respect du secret professionnel, sauf accord explicite des parties concernées.
- Obligation de discrétion et de neutralité en traduisant, même s'il pense que c'est dans l'intérêt de ces personnes.
- Il doit s'abstenir de tout jugement de valeur à l'égard de ses interlocuteurs.
- Pour le reste des obligations, voir le code de l'ASTTI.



Conclusion

- Ce qui distingue l'interprète communautaire du simple traducteur, c'est qu'il est confronté à la diversité linguistique et culturelle des demandeurs d'asile.
- Il ne fait pas que traduire, il agit en médiateur humanitaire.
- Il est un professionnel de la médiation et un communicateur humaniste



Informations pratiques

- En Suisse, le médiateur doit posséder un certificat d'interprète communautaire émanant de l'Association suisse pour l'interprétariat communautaire et la médiation culturelle (INTERPRET : www.inter-pret.ch)
- Office fédéral des migrations (ODM): <http://www.bfm.admin.ch/bfm/fr/home.html>
- Office français de protection des réfugiés et apatrides (OFPRA): www.ofpra.gouv.fr